

COMMUNIQUE DE PRESSE

Répertoire électoral unique

accessible en ligne dès le 11 mars 2019

Le répertoire électoral unique (REU) créé par les lois du 1er août 2016 permet désormais l'accès de chaque électeur à une téléprocédure afin d'interroger sa situation électorale (ISE).

A compter de lundi 11 mars 2019, chaque électeur pourra accéder à ce service sur le site : **www.service-public.fr** afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

L'Etat dans le Morbihan sur internet



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan